



## COMMISSION D'APPEL

**Publication le 14-04-2022**

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### CONVOCATION

#### **DOSSIER D'APPEL N° 09 2021/2022 :**

**Appel Réglementaire du club du LYAUD ARMOY et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements  
MATCH n°23404644 du 06/03/2022 LYAUD ARMOY 1 – DOUVAINES LOISIN 1**

**Ce dossier sera étudié le **jeudi 21 avril 2022 à 19h00** au siège du District.**

#### **Personnes convoquées :**

**Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.**

**L'arbitre de la rencontre :** Monsieur RKIBI Younes

#### **Pour le club de LYAUD ARMOY :**

- Monsieur le Président ou son représentant
- Monsieur DELANNOY David, éducateur

#### **Pour le club de DOUVAINES LOISIN :**

- Monsieur le Président ou son représentant
- Monsieur HAFFAR Mohammed, éducateur

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.*

*Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.*

*Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*